

Rapport annuel du CNP pour 2003

En 2003, le CNP a renoué avec l'organisation de son cycle de conférences « Mediamorphose » entamé en 2002. L'éducation aux médias s'étant cristallisée comme thème fort à Mondorf, ce sujet fut remis à la Une lors de la Mediamorphose 2 en mars 2003. Si ce séminaire a eu un mérite, c'est celui d'avoir rassemblé autour d'une table des partenaires, qui, tout en ayant foi en leur idéal, ont travaillé jusque-là en ordre dispersé ; Une coordination générale faisait et fait toujours défaut. Dorénavant, la balle est e.a. dans le camp des décideurs politiques.

Toujours dans l'esprit d'une éducation aux médias adéquate, le CNP a organisé en novembre 2003 une journée de réflexion sur la signalétique dans les programmes télévisés luxembourgeois, ceci après avoir été saisi par le gouvernement pour aviser un projet de règlement grand-ducal à ce sujet.

Partant du principe que la co-régulation devait être à la base de la réforme de la loi sur les médias électroniques, le CNP a entamé en 2003 le projet ambitieux d'une étude sur le paysage médiatique luxembourgeois. En décembre, les professeurs Hans-Jürgen Bucher et Christof Barth de l'Université de Trèves ont présenté le rapport intermédiaire de l'étude qui comporte les résultats des interviews menées avec les médias luxembourgeois, une ébauche d'un code de conduite pour les médias audiovisuels ainsi qu'une première vague d'analyse de programmes de ces médias en comparaison avec la presse écrite (une deuxième suivra dans le courant de l'année 2004). Le résultat ne saurait être considéré comme un document ficelé ; il s'agit plutôt d'une incitation à une discussion qui, dans les mois prochains, devra réunir plus d'une fois autour d'une table tous les acteurs du monde médiatique luxembourgeois. Le document pourra guider d'abord le CNP, ensuite la nouvelle autorité de régulation prévue avec une nouvelle loi sur les médias électroniques, dans sa tâche de régulateur : une telle base de travail a fait défaut jusqu'à présent. D'autre part, cette étude, tel est le souhait du CNP, devra constituer un premier pas vers une réflexion continue, au sein des entreprises médiatiques, sur la qualité de leur travail. L'étude est disponible sur simple demande auprès du secrétariat du CNP.

Au niveau des instances régulatrices européennes, les autorités italienne et luxembourgeoise ont entamé simultanément un processus de réflexion sur le format futur de l'EPRA . (European Platform of Regulatory Authorities). Dans leurs papiers respectifs, les deux pays ont réclamé e.a. la formulation de positions communes dans les grands dossiers audiovisuels. Une telle avancée du CNP, membre depuis peu dans l'EPRA, aura peut-être surprise l'un ou l'autre. En regardant de près, ce pas semble des plus logiques. Le Luxembourg, petit pays sans « culture » de régulation, ne peut que profiter des expériences vécues dans d'autres pays dont les instances de régulation sont plus développées et plus reconnues aussi.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le secrétariat du CNP, 2, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg (Tél : 478 2066)